

Missions et objectifs

Dans toutes les instances nationales et internationales préoccupées par la gestion des espèces sauvages, le CIC et ses membres visent :

- une approche globale de l'environnement, fondée sur la conscience collective ;
- le respect d'un équilibre naturel entre toutes les formes de vie dans leurs écosystèmes ;
- la conservation de la nature dans l'intérêt des générations présentes et futures ;
- le combat contre la perte d'une biodiversité de valeur, en mettant en œuvre les objectifs du « compte à rebours 2010 » ;
- l'utilisation optimale durable des ressources naturelles en tant que condition essentielle à la création de profits sociaux et économiques et donc d'incitation à leur protection ;
- l'amélioration de la gestion de la faune sauvage, de l'aménagement et de l'utilisation des territoires ;
- la promotion de la recherche et de l'enseignement scientifique ainsi que la diffusion d'informations auprès du grand public.

Le CIC s'engage à entreprendre tout ce qui est en son pouvoir pour s'assurer d'atteindre ces objectifs de façon éthique et déclare ces principes comme étant la base de toutes ses interventions et activités dans le monde entier.



Partenariat international pour la chasse durable

Le CIC entretient de fortes alliances pour la promotion de l'utilisation durable et le développement des politiques environnementales avec les partenaires tels que :

Les institutions des Nations Unies : FAO, PNUE, PNUD, UNESCO

Les conventions environnementales :

- Convention sur la diversité biologique (CBD)
- Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES)
- Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage (CMS) avec qui le CIC a signé un accord de partenariat en 2005
- L'Accord sur la conservation des oiseaux d'eau migrateurs d'Afrique-Eurasie (AEWA)
- Convention relative à la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel de l'Europe (la Convention de Berne)
- Conservation de Ramsar sur les zones humides

Les organisations internationales non-gouvernementales :

- UICN - Union mondiale pour la nature
- Wetlands International
- Association internationale pour la fauconnerie (IAF)
- Fédération des associations de chasse et de conservation de la faune sauvage de l'UE (FACE)
- WWF, BirdLife, Association mondiale des faisans, etc.
- Union internationale des biologistes du gibier (IUGB)

Les organisations nationales non-gouvernementales :

Les délégations du CIC travaillent également avec les ONG compétentes sur les aspects nationaux ou régionaux de la chasse et de la conservation de la faune sauvage.

Bureau administratif du CIC

H-2092 Budakeszi, B.P. 82

Téléphone : +36 23 45 38 30

Télécopie : +36 23 45 38 32

E-mail : office@cic-wildlife.org

www.cic-wildlife.org



CIC

**Conseil
International
de la Chasse
et de la
Conservation
du Gibier**

*Une communauté
internationale pour
la conservation de la faune
par l'utilisation durable*

Le CIC

Le *Conseil International de la Chasse et de la Conservation du Gibier (CIC)*, est un organisme consultatif indépendant sur le plan politique visant à préserver les espèces de gibier. Pour atteindre cet objectif, le CIC promeut l'utilisation durable des ressources de la vie sauvage.

Né d'une initiative en Europe centrale vers les années 1900, le CIC a été créé en 1928 à Palárikovo suite aux efforts du comte L. Károlyi et ses amis. L'organisation fut inscrit à Paris en 1930 et, depuis lors, elle a gagné une reconnaissance mondiale comme conseiller unique dans le domaine de l'utilisation durable et de la conservation de la faune sauvage.

Le CIC est reconnu par le gouvernement autrichien comme une organisation internationale non gouvernementale, à but non lucratif et d'intérêt public. Depuis 2003 le CIC a son siège social à Vienne.

Après de la Convention sur la diversité biologique (CBD) et la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES), le CIC détient le statut d'organisation inter-gouvernementale.



Membres

L'organisation est unique dans sa diversité : elle réunit 32 Etats-membres, des universités, des ONG ainsi que des membres privés et des experts scientifiques de 82 pays.

Le Groupe de travail *Opinion jeune (Young Opinion)* rassemble les membres jeunes qui ont moins de 34 ans.

Toutes les activités du CIC sont financées par les cotisations des membres, les dons et les sponsors.

Structure

Les commissions et groupes de travail internationaux

Ce réseau des scientifiques mène des projets, formule des recommandations et organise des conférences relatives aux aspects spécifiques de la conservation et de l'utilisation de la faune sauvage. S'occupant :

- **des politiques** : *Utilisation durable, Mesures agri-environnementales*
- **de la biologie du gibier** : *Oiseaux migrateurs, Grand gibier, Petit gibier, Gibier tropical, Chiens de chasse, Expositions et trophées*
- **de la culture** : *Chasses traditionnelles, Fauconnerie, Cynégétique dans l'art, Chasse photographique, Chasse et gastronomie*
- **de l'éducation** : à travers notre réseau d'*Education à la gestion de la faune sauvage*, nous favorisons les échanges scientifiques entre les jeunes du monde entier pour une utilisation durable.

Les centres de coordination régionale

- en Europe centrale et du Sud-Ouest
 - en Asie centrale
 - dans la région méditerranéenne
- gèrent des coopérations transfrontalières au-delà des barrières politiques, religieuses et géographiques (en unissant tous ceux qui s'investissent dans la gestion de la faune sauvage de l'ex-Yougoslavie par exemple)

Les délégations nationales sont responsables des activités locales dans plus de 40 pays.



Le développement culturel de l'homme tire ses origines de la cueillette, de la chasse et de la pêche. Nous nous appliquons à sauver le patrimoine culturel transmis par les tribus de chasseurs indigènes.

Activités

Services fournis :

- au chasseur en tant que défenseur des ressources naturelles
- à tous ceux qui s'investissent dans la gestion de la faune sauvage
- au grand public en l'informant des valeurs et des vertus de la faune sauvage et d'une chasse raisonnée
- pour la conservation des espèces et de l'habitat naturel
- pour combattre la pauvreté par l'utilisation durable au bénéfice des populations locales
- pour développer et établir des normes, directives, politiques et réglementations en ce qui concerne la chasse durable et la gestion de la faune sauvage
- pour lutter contre le braconnage et la surexploitation
- pour développer des études et des projets pilotes

Réalisations

Pendant ses longues années d'existence, le CIC a atteint des objectifs majeurs dans la **conservation des espèces menacées** à travers le monde, à savoir le faucon pèlerin, le cheval de Przewalski, l'outarde houbara et l'antilope saïga.

En plus de ce travail de terrain, le CIC a défendu et **encouragé le principe d'utilisation durable** dans le développement de politiques au cours des débats internationaux sur l'environnement.

Notamment en 2004, la Convention sur la diversité biologique (CBD) a approuvé les *Principes et directives d'Addis-Abeba pour l'utilisation durable de la diversité biologique* qui ont été signés par 188 Etats. Et toujours en 2004, le Congrès mondial de la nature de l' UICN a déclaré que la chasse récréative continuait d'être un facteur de valeur pour la conservation.

